

DATE DE CONVOCATION
19/05/2025

DATE D’AFFICHAGE
19/05/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
17
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Isabelle PIERRE, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECCEUR
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 25.05.27/07

Objet / Attribution de subventions exceptionnelles

Monsieur Jean-Pierre ISABEL, Maire-Adjoint, propose au Conseil municipal d’approuver le versement de deux subventions exceptionnelles à deux associations gibervillaises, à savoir :

- le club d’échec de Giberville, dont la création est récente, et qui peut bénéficier d’une subvention forfaitaire de 150 €, identique à celle perçue par toute nouvelle association lançant son activité,
- le club de handball, qui sollicite un montant de 2 000 € en vue de l’acquisition d’une soixantaine de ballons « nouvelle génération », permettant au club de ne plus utiliser de colle/résine, qui vient fortement abimer le revêtement de sol des gymnases communaux.

Monsieur ISABEL sollicite donc les membres de l’assemblée afin qu’ils puissent approuver le versement de ces subventions exceptionnelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

APPROUVE le versement d’une subvention exceptionnelle de :

- 150 € au bénéfice du club d’échec de Giberville,
- 2 000 € à l’attention du club de handball.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250527-250527-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025